# RESSOURCE ACTIVITE 3

|  |
| --- |
| **Thématique :** Implantation d’un bâtiment **Ressource** : Plan d’Aménagement et de Développement Durable (Annexe 7) |

Extrait du plan local d'urbanisme (P.L.U.) de la commune d’AIFFRES a été approuvé par le Conseil municipal le 3 Juillet 2012.

**Il est exécutoire depuis le 09 Août 2012 et a été modifié le 29 Janvier 2013.**

**Les raisons des choix du PADD ( Plan d’Aménagement et de Développement Durable) :**

Le diagnostic et l’analyse de l’état initial de l’environnement de la commune d’Aiffres ont mis en évidence divers thèmes autour desquels la commune a souhaité intervenir afin de permettre un développement durable de son territoire. Ces actions composent le plan d’aménagement et de développement durable de la commune et se présentent comme suit :

**1 - Organiser le projet communal pour préserver l'environnement**

**2 - Conserver, entretenir et valoriser le patrimoine naturel et paysager de la commune**

**3 – Maîtriser le développement des zones bâties (éviter leur banalisation), en lien avec l’identité patrimoniale et en favorisant la mixité sociale**

**4- Clarifier l’emplacement de la centralité du bourg et la raccorder qualitativement (liaisons douces) aux autres quartiers.**

**5- Se positionner sur la place d’Aiffres dans le territoire de la C.A.N. : affirmer clairement l’identité de la commune**

**6- Développer les activités économiques, commerciales, touristiques et agricoles en adéquation avec les besoins communaux et favorisant également un rayonnement extra-communal**